



L'info des Centrales Villageoises Rance Émeraude

N° 4 Novembre 2022

Agenda

Assemblée Générale

Judi 1^{er} décembre 19h
Salle d'honneur de la mairie
à Lanvallay et en visio

Ouverte à tous
Vote réservé aux actionnaires

L'objectif de la première souscription est atteint. Une seconde souscription est proposée à compter du 17 Octobre 2022

Nous sommes maintenant 68 actionnaires : 63 personnes, 3 associations, la Sem Energies 22 et la SCOP Dynalec. Le capital de CVRE est ainsi de 71 500 € depuis le 11.10.2022 (auquel nous pourrons ajouter prochainement la souscription d'Énerg'IV pour un montant de 9 500 €, soit un capital de 81 000 €). L'objectif de la première souscription est donc atteint. Celui-ci avait été défini en fonction des besoins de financement des premiers projets.

Or, ces derniers mois, de nouveaux projets ont émergé et nous avons encore reçu de nouvelles sollicitations ces dernières semaines. Le conseil de gestion propose donc de poursuivre l'augmentation de notre capital pour atteindre, comme nous le souhaitons depuis le début, une centaine de citoyens actionnaires. Le nouvel objectif est d'augmenter notre capital jusqu'à 171 500 €, d'ici fin 2023. **Nous sollicitons donc tout le monde pour continuer à faire connaître nos projets et inciter les citoyens de nos territoires à y participer !** Les communes qui souhaitent participer au capital de notre société pourront le faire une fois que leurs projets avec CVRE auront été validés par leurs conseils municipaux respectifs (afin d'éviter un conflit d'intérêt lors du vote de l'attribution du projet).

Voici donc une première et belle étape franchie grâce à vous tous !

Renforcer et élargir le Conseil de Gestion

Nous constatons actuellement une nette augmentation de l'intérêt pour nos propositions. Le contexte climatique et géopolitique n'y est bien sûr pas étranger. Nous devons donc nous renforcer pour que notre société puisse réaliser tous ses projets.

Il est aussi souhaitable que le Conseil de Gestion (CG) soit plus représentatif de l'ensemble des communes de notre territoire, (le futur Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude) et de l'implantation des futures installations photovoltaïques (en incluant par exemple des citoyens de Lanvallay, de Plouër Sur Rance, de La Vicomté Sur Rance, de Saint Lunaire ou d'ailleurs...).

Participer au CG ne nécessite pas de compétence technique spécifique et est peu contraignant (une réunion mensuelle d'environ 2h30).

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés et nous sollicitons donc dès maintenant des candidatures pour le CG, qui pourront être validées lors de notre prochaine Assemblée Générale, ainsi que pour nos 3 groupes de travail pour lesquels il n'est pas non plus obligatoire d'avoir des compétences spécifiques. La réussite de nos projets dépend aussi de la participation du plus grand nombre à leur réalisation !

Le Conseil de Gestion de CVRE



Jean-Pierre THOMAS
Président
Lanvallay



Denis PINSARD
Vice-Président
Lanvallay



Timothée BONGRAN
Lancieux



Allan HUGUES
Plouër-Sur-Rance



Monique MATHIEU
Le Minihic-Sur-Rance



François MOREAU
Le Minihic-Sur-Rance



Jacques SIMONET
Lancieux



Roland TEXIER
Dinard



Où en sont nos premiers projets ?

Nous continuons de progresser, avec l'aide de notre Assistant à Maitrise d'Ouvrage (Belenn Ingénierie) sur les projets de centrales PV de la « vague 1 » :

- Les Écuries de Ponthual à Saint Lunaire,
- La Salle omnisport de Plouër-sur-Rance,
- L'école Farandole de Lanvallay,
- Les 3 installations de 9 KWc, 2 sur des bâtiments privés à Plouër-sur-Rance et Lancieux, l'autre sur un bâtiment municipal de La Vicomté-sur-Rance,
- La salle polyvalente Eugène Coualan de Lancieux.

La mise en œuvre des premiers projets (les installations de 9 KWc) par la société NOVA Energies va débuter en novembre 2022. Les autres installations, plus complexes, s'échelonneront en 2023.

D'autres projets sont en cours d'étude : Le Minihiac-sur-Rance (2 bâtiments municipaux), Langrolay-sur-Rance (bâtiment municipal), Lancieux (école), Lanvallay (EPHAD et futur hangar) et Saint Lunaire (bâtiment technique). Et nous avons été sollicités très récemment par deux propriétaires de hangar, qui souhaitent faire une installation PV sur leurs toits. Ceci va permettre de compléter la « première vague » de projets, de débuter une « seconde vague », et viser ainsi une puissance totale de 800 KWc (ce qui correspond à l'objectif financier de la seconde souscription).

Notre Assemblée Générale le 1er décembre à 19h Salle d'honneur à la Mairie de Lanvallay

Elle aura pour objet :

- de discuter et voter sur les démarches et les projets engagés par le Conseil de Gestion
- et d'élire de nouveaux membres au Conseil de Gestion.

Elle se tiendra en présentiel et en Visio. Nous vous communiquerons le lien de connexion quelques jours avant celle-ci. Vous pourrez aussi voter par procuration, en donnant procuration au sociétaire de votre choix (3 procurations maximum par personne). Merci d'avance de votre participation.

Cette Assemblée Générale est ouverte à tous. Cependant, seuls les actionnaires de CVRE pourront participer aux votes.

Le financement bancaire

Nous avons sollicité initialement plusieurs établissements bancaires, et seuls deux ont répondu favorablement à notre projet de financement : La Banque Populaire et le Crédit Agricole. Finalement, seul le Crédit agricole s'est avéré en mesure de donner une réponse rapide, adaptée à nos besoins et satisfaisante financièrement. Un premier prêt a été signé fin août avec le Crédit Agricole : montant du prêt = 325 000 €, TEG = 1.90 %, durée = 14 ans. Il sera complété par d'autres prêts au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Les réunions publiques et autres interventions

Nous avons été présents « sur tous les fronts » depuis la rentrée :

- Présentation aux Maires de la CCCE le 15 septembre
- Rencontre avec les Maires et/ou leurs équipes municipales de Dinard, Lanvallay et Langrolay-sur-Rance
- Réunion publique de Lanvallay le 29 septembre, organisée conjointement avec la municipalité.
- Participation aux réunions d'élaboration des projets soumis à candidature pour les Fonds Leader avec Saint Malo agglo et Dinan agglo
- Journée des transitions à Pleurtuit le 24 septembre



Et si on parlait technique ?

Le recyclage des panneaux photovoltaïques

Sources : <https://www.photovoltaique.info/fr/faq/groupe/info-ou-intox/> et <https://www.soren.eco/>

Les panneaux photovoltaïques actuels peuvent produire de l'énergie pendant 30 ans.

À la fin de leur vie ou si les modules sont endommagés et ne fonctionnent plus, les matériaux ne sont pas perdus, les modules PV seront recyclés (taux moyen de recyclage > 90 % et jusqu'à 97 %).

Les fabricants de panneaux photovoltaïques et d'onduleurs ont l'obligation réglementaire d'assurer la collecte et le recyclage de leurs équipements depuis la transposition en droit français de la directive "Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques". En Europe, ils se sont regroupés au sein de l'association PV Cycle. En France, l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement en fin de vie des panneaux photovoltaïques est la société SOREN.

Les points de collecte les plus proches de notre territoire (22 et 35) sont à Saint Briec, Pleudihen-sur-Rance, Saint Malo et La Mezière.

Conclusion : les installations photovoltaïques se recyclent et il est obligatoire de les recycler.

Et si on parlait technique ?

Souvent, au cours des réunions publiques, ce sont les mêmes questions qui reviennent :

- le coût du photovoltaïque,
- la provenance des panneaux,
- leur empreinte carbone,
- les possibilités de recyclage

Questions pertinentes lorsqu'on se préoccupe de transition énergétique

Mais une difficulté que nous rencontrons aussi dans nos échanges est la persistance d'idées fausses, de concepts erronés ou simplement périmés qui nuisent au final aux projets d'équipements solaires, et qui maintiennent une partie de l'opinion dans ses hésitations ou ses refus.

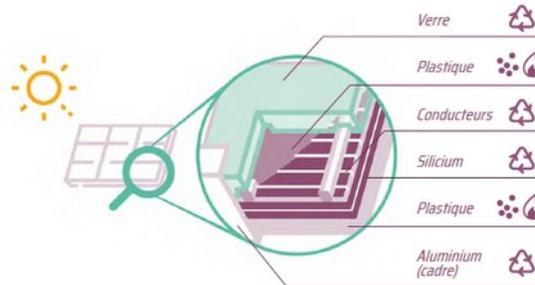
D'où cette rubrique, inaugurée par CVOC, nos amis d'Ouest Cornouailles.

Aujourd'hui, nous abordons la question du recyclage des panneaux photovoltaïques.



LE PHOVOLTAÏQUE :
UN BILAN
ENVIRONNEMENTAL
POSITIF, TOUJOURS
EN AMÉLIORATION

Le taux de recyclage d'un panneau photovoltaïque est **supérieur à 90 %**.



- > Le **verre** est recyclable à **100 %**.
- > Le cadre en **aluminium** est recyclable à **100 %**.
- > Les **plastiques** permettant d'assembler les éléments peuvent être **transformés en granulés ou en combustibles (valorisation matière ou énergie)**.
- > Le **silicium**, principal composant de la cellule photovoltaïque, peut être **recyclé**.
- > Les conducteurs en **aluminium, argent ou cuivre** peuvent être **recyclés**.

A bientôt !